

TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

NE PAS CONFONDRE

- Médiation de dettes amiable
- Règlement collectif de dettes ou MD judiciaire
- Guidance et gestion budgétaire
- Administration de biens



	Travailleurs sociaux	Avocats
<i>Pas forcément de dettes</i>		
<i>Situation de surendettement</i>		

NE PAS CONFONDRE

	Travailleurs sociaux	Avocats
<i>Pas forcément de dettes</i>	Guidance budgétaire / Gestion	Administration de biens
<i>Situation de surendettement</i>	Médiation amiable	Médiation judiciaire - RCD

MÉDIATION DE DETTES

- Services de médiation de dettes
- Médiateur de dettes
- Bénéficiaires
- Convention
- Pas d'intervention financière



**SUIVANT QUELS
PRINCIPES ?**

MÉDIATION

Mediation...



Processus **volontaire**
pour résoudre des conflits où
un tiers neutre, **le médiateur**,
recherche **avec** les parties
un **accord** qui soit acceptable pour tous.



Dignité
humaine

Médiateur

Secret
professionnel

Débiteur

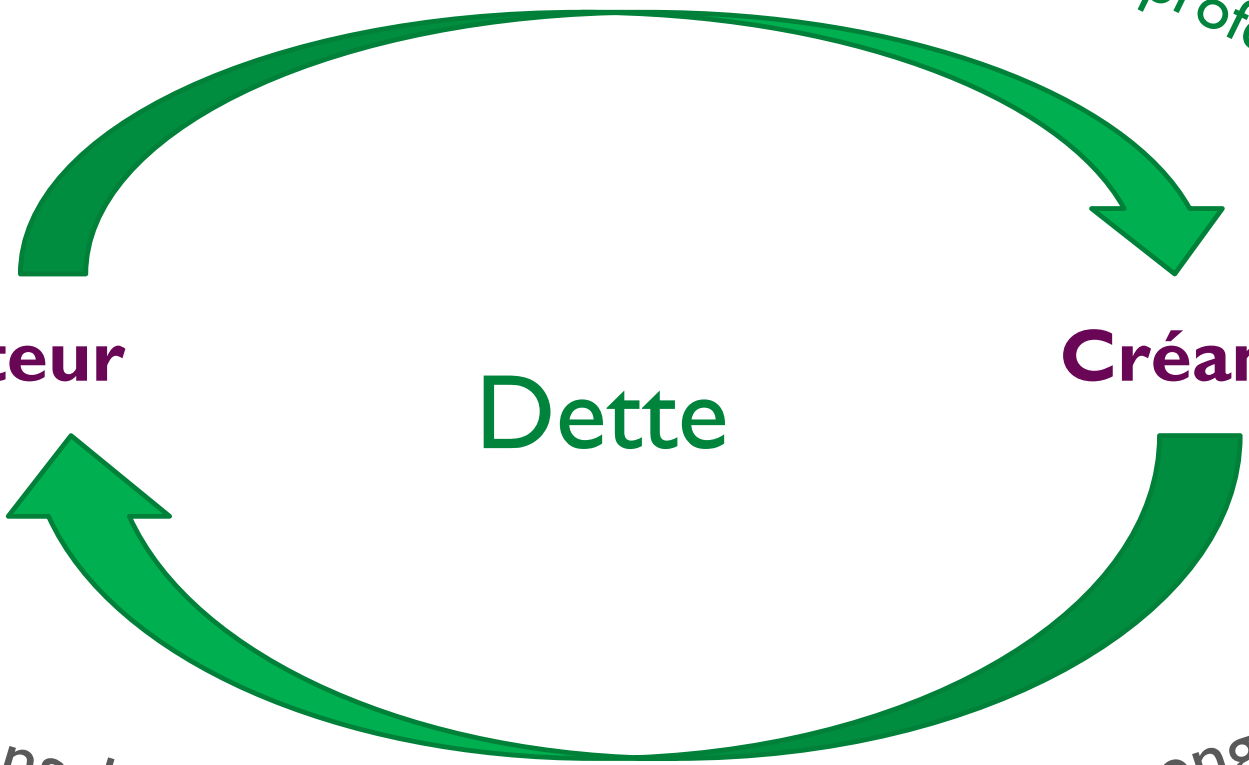
Dette

Créanciers

Responsabilisation

Respect des engagements

Relation de confiance





METHODOLOGIE

MÉDIATION DE DETTES

Travail d'accompagnement

Double objectif :

- Conditions de vie conformes à la **dignité humaine**
- **Rembourser** leur dettes, dans la mesure du possible.

MÉDIATION DE DETTES

- Approche globale de la situation
- Recherche de solutions durables

LA CONVENTION, UN OUTIL DE TRAVAIL

Ce que le médiateur attend

Collaboration
Procuration
Transparence
Respects des engagements pris

Ce que le médié peut attendre

Informations, conseils
Que le médiateur négocie avec ses créanciers
Etre associé à la gestion du dossier
Confidentialité
Suivi

Ce que le médiateur n'attend pas

De nouvelles dettes
Des arrangements ou paiements autres que ceux convenus avec les créanciers
Organisation d'insolvabilité

Ce que le médié peut pas attendre

Garantie de résultats
Que le médiateur fasse les démarches, les paiements à sa place
Aide financière

PROCÉDURE

1^{ère} étape : Analyse

2^{ème} étape : Médiation

3^{ème} étape : Suivi



1ÈRE ÉTAPE : L'ANALYSE

EXEMPLE

- Jeune couple, Stéphane et Emma se présentent au SMD et demandent de l'aide pour leurs problèmes financiers.
- Ils sont reçu par une assistante sociale – médiatrice de dettes.

1^{ÈRE} ÉTAPE : ANALYSE

- Comprendre : quels problèmes ?

Stéphane et Emma :

« Ils ne s'en sortent plus, accumulent les factures, reçoivent des rappels et ne savent pas comment réagir... »

ANAMNÈSE

➤ Quand cela a-t-il débuté ? Pourquoi ?

Stéphane et Emma :

« Quand ils se sont mis en ménage, ils ont fait un crédit pour se meubler. »

« Puis il y a eu le bébé, la facture de l'accouchement, des frais ... On nous a conseillé de prendre une carte de crédit. »

BILAN SOCIAL ET FINANCIER

➤ Quelle est la situation sur le plan social et financier ?

Stéphane travaille comme employé, il perçoit un salaire de 1.300 €/mois

Emma travaille comme vendeuse à temps partiel, elle touche 700 €/mois

Ils ont un bébé et perçoivent des AF de 100 €/mois



LE BUDGET

LE BUDGET, PIERRE ANGULAIRE

□ Etape fondamentale

- Réaliste et précis
- Sur du long terme, flexible
- Respect de la dignité humaine, des choix, valeurs

□ Objectif :

déterminer le **disponible** pour les créanciers

La dignité humaine ?

Déclaration universelle des droits de l'homme

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ... »

La dignité humaine ?

- Question de valeurs
- Subjectivité
- Quid de la cigarette, des loisirs, du gsm, d'internet,... ?

Références

Ménage moyen – 2 adultes + 2 enfants

- Seuil de pauvreté : 2.274,00 €
- Montants insaisissables + AF : 1.648,33 €
- RIS + AF : 1.472,27 €

EXEMPLE

➤ Les revenus

*Stéphane travaille comme employé, il perçoit un salaire de **1.300** €/mois*

*Emma travaille comme vendeuse à temps partiel, elle touche **700** €/mois*

*Ils ont un bébé et perçoivent des A.F. de **100** €/mois,*

*Soit un total de **2.100** €*

DÉPENSES

Fixes		Variables		Périodiques	
Loyer	550	Nourriture	400	Taxe communale	120
Electricité	70	Soins santé	50	Taxe TV	100
Chauffage	80	Hygiène	100	Assurance Incendie	180
TV, internet	50	Habillement	100	Impôts	500
Bus	60	Loisirs	75	Eaux	300
Mutuelle	15	GSM	50		
Syndicat	25	Animal	25	Imprévus	600
TOTAL	850	TOTAL	800	MOYENNE	150

Bilan financier

Revenus		Charges incompressibles	
Salaire Mr	1.300 €	Charges fixes	850 €
Salaire TP Mme	700 €	Charges courantes	800 €
Allocations familiales	100 €	Charges périodiques	150 €
TOTAL	2.100 €	TOTAL	1.800 €
		Quotité disponible	300 €

INVENTAIRE DES DETTES

- Complet et détaillé
(courriers, contrats, BNB)
- Vérifie la légalité et la réalité
- Contrôle les décomptes

Bilan financier

Crédits	
Ouverture crédit 1	75 €
Ouverture crédit 2	100 €
Prêt personnel	300 €
TOTAL	475 €

Bilan financier

DETTES	
Facture électricité	200 €
Facture Hospitalisation	896 €
Ouverture de crédit 1	1.500 €
Ouverture crédit 2	1.957 €
Prêt personnel	3.382 €
TOTAL	7.935 €

En attendant le plan....

- Poursuivre le paiement des charges courantes
- Avertir les créanciers et demander un délai
- Prévoir l'apurement de dettes prioritaires

L'urgence

- Urgence réelle/perçue
- Pas de précipitation, action au coup par coup
- Nécessité de recul, analyse



2ÈME ÉTAPE : LA MÉDIATION

PLAN D'APUREMENT

- Répartition proportionnelle
- Différentes stratégies possibles
- Créances privilégiées
- **Accord et implication du médié**

Etablissement d'un plan d'apurement

Quotité disponible 300 €

Dettes		Répartition proportionnelle	Calcul arrondi
Fact. Hospitalisation	896 €	12 %	35 €
Ouverture de crédit 1	1.500 €	19 %	60 €
Ouverture crédit 2	1.957 €	25 %	75 €
Prêt personnel	3.382 €	44 %	130 €
Dette totale	7.735 €		300 €

Durée du plan : 26 mois + les intérêts

FORMULE

- En fonction des **soldes** des créances

$$\frac{\text{Solde de la créance}}{\text{Total des sommes dues}} \times \text{quotité disponible}$$

$$\text{Ex : } (1.500/7.735) \times 300 = 58,18 \text{ €}$$

- En fonction des **mensualités**

$$\frac{\text{Mensualité initiale}}{\text{Total des mensualités initiales}} \times \text{quotité disponible}$$

$$\text{Ex : } (75/475) \times 300 = 47,37 \text{ €}$$

EXERCICE

- Couple avec 2 enfants
- Seul Monsieur travaille
- Revenus : 2.400 € + AF 350 €
- Charges : fixes 833 €, courantes 1.272 €, périodiques 345 €
- Dettes : Taxe communale 100 €, facture d'électricité 300 €, carte Visa 1.400 € et prêt à tempérament 2.200 €

EXERCICE

Créances	Montants	Répartition
Taxe communale	100 €	
Facture Luminus	300 €	
Carte VISA	1.400 €	
Prêt à tempérament	2.200 €	
Dette totale	4.000 €	300,00 €
	Durée plan	

EXERCICE – SOLUTION I

Quotité disponible	300 €	Répartition	Propositions
Créances			
Taxe communale	100 €	$100/4000 = 0,025$	7,50 €
Facture Luminus	300 €	$300/4000 = 0,075$	22,50 €
Carte VISA	1.400 €	$1400/4000 = 0,35$	105,00 €
Prêt à tempérament	2.200 €	$2200/4000 = 0,55$	165,00 €
Dette totale	4.000 €		300,00 €
	Durée plan	14 mois	$13 \times 300 + 1 \times 100$

EXERCICE – SOLUTION 2

Créances		1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	11 suivants
Taxe communale	100 €	100 €		
Facture Luminus	300 €	200 €	100 €	
Carte VISA	1.400 €		78 €	117 €
Prêt à tempérament	2.200 €		122 €	183 €
Dette totale	4.000€	Total 300 €	300 €	300 €
Durée du plan	14 mois			+ 100 €

EXERCICE – SOLUTION 3

Créances		1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	12 suivants
Taxe communale	100 €	100 €		
Facture Luminus	300 €		300 €	
Carte VISA	1.400 €			117 €
Prêt à tempérament	2.200 €			183 €
Dette totale	4.000€	Total 100 €	300 €	300 €
Durée du plan	14 mois			

NEGOCIATION

! Accord du médié

Informations utiles et nécessaires

Si désaccord des créanciers,

- Révision du plan

- Recherche d'alternatives

(RCD, juge de paix, guidance,...)

EFFETS

- ✓ Budget rééquilibré
- ✓ Priorité aux dépenses indispensables
- ✓ Apaisement des tensions avec les créanciers
- ✓ Conditions de vie améliorées



3^{ÈME} ÉTAPE : LE SUIVI

SUIVI

Au niveau du médié :

- ❖ Contrôle des paiements
- ❖ Evaluer le budget
- ❖ Révision du plan en cas de difficulté
- ❖ Disponibilité

SUIVI

Au niveau des créanciers :

- ❖ Information en cas de difficulté
- ❖ Demande suspension intérêts, remise
- ❖ Rappel des accords



QUELLES LIMITES ?

LIMITES

Respect des engagements

Collaboration des créanciers

Problème de motivation

Durée des remboursements

LIMITES

Pertinence de la procédure

Budgets mal estimés, propositions peu réalistes

Paupérisation de la population

Insolvabilité structurelle en augmentation



MÉDIATION AMIABLE - MÉDIATION JUDICIAIRE

Médiation amiable

- Services de Médiation de dettes agréés
- Pas de condition à remplir
- Négociation
- Liberté des parties

Règlement Collectif

- Tribunal du Travail
- Médiateur judiciaire
(SMD – avocats)
- Conditions à remplir
- Phase amiable
- Si pas d'accord, plan judiciaire

Médiation amiable

- Gratuit
- **Les +**
 - Souplesse
 - garde la gestion
- **Les –**
 - Intérêts continuent

Règlement Collectif

- Honoraires
- **Les +**
 - intérêts bloqués
 - saisies suspendues
 - limité dans le temps
- **Les –**
 - Revenus versés au médiateur
 - Fichage BNB

EXEMPLE DE PLAN RCD

Quotité disponible

416 €/M

Dettes

TOTAL

31.542 €

Plan sur **7 ans**

27.044 €
(100 % du principal)

Honoraires

50 €/M

Plan amiable

Accord
Homologation

Désaccord
PV Carence

Plan 7 ans max.

Plan judiciaire
5 ans max.

Remise totale
de dettes
*! Vente des biens +
mesures
d'accompagnement*

EXEMPLE DE PLAN JUDICIAIRE

Quotité disponible

109,21 €

Dettes

TOTAL

28.747,31 €

Plan sur **47 m**

5.132,87 € (+- 20%)

Honoraires

Non prévu

OBLIGATIONS DU MÉDIÉ

- **Transparence totale**
- **Aucun versement aux créanciers**
- **Interdit d'aggraver sa situation, de faire de nouvelle dette, ne peut s'«appauvrir» volontairement**
- **Aucune dépense «extraordinaire» sans l'accord du médiateur**

QUAND EST-CE FINI ?

- Au **terme** du plan si les conditions ont été respectées.
- **Révocation** du plan : fraude, nouvelles dettes,... Dans ce cas, les créanciers retrouveraient tous leurs droits !

ET APRÈS ?

- Fiché pendant un an à la Banque Nationale
- Les créanciers, même payés partiellement, n'ont plus aucun droit
- Révocation possible dans les 5 ans qui suivent la fin du plan, en cas de fraude

RÔLE DU MÉDIATEUR JUDICIAIRE

- SMD, avocat, notaire ou huissier
- Mandaté par le juge
- Neutralité
- Tenu au secret professionnel (1675/18)
- Il doit assurer le suivi de la procédure
- Respect de la légalité



L'INSOLVABILITÉ DES DÉBITEURS

L'INSOLVABILITÉ

Dans la pratique, un ménage sera considéré insolvable par un médiateur de dettes lorsque son budget ne permettra **pas de dégager de disponible** à affecter au remboursement de ses dettes.

RÔLE DU MÉDIATEUR DE DETTES

- Informer les créanciers
- Atténuer les pressions
- Invoquer des prescriptions
- Solliciter des exonérations (surséance d'impôts, dispenses des cotisations sociales,...)

RÔLE DU MÉDIATEUR DE DETTES

- Si inévitable, négocier des remboursements symboliques
- Revoir la situation périodiquement
- Tenir les créanciers informés de l'évolution



LE RÔLE DU TS « GÉNÉRALISTE »

RÔLE DU TS GÉNÉRALISTE

□ Suivi budgétaire :

- Maximiser les ressources (faire valoir leurs droits)
- Minimiser les charges (aides)
- Dégager des priorités
- Conseils de gestion
- Planifier les dépenses périodiques

RÔLE DU TS GÉNÉRALISTE

□ Information

- Informer le débiteur de ses droits
- Informer sur les risques encourus et les procédures
- Conseils (bons réflexes, classement documents,...)

RÔLE DU TS GÉNÉRALISTE

□ Soutien moral

- Soutien psychologique (écoute)
- Rechercher des perspectives d'avenir
- Encourager sa vie sociale